



RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION

MAÎTRE D'OUVRAGE :

**BTP CFA PAYS DE LA LOIRE
BTP CFA LOIRE ATLANTIQUE**
27, rue de la Rivaudière
BP 60159
44802 SAINT HERBLAIN CÉDEX

ASSISTANCE À MAÎTRE D'OUVRAGE :

AGECOM
4, rue Alfred de Musset
44000 NANTES

MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCES

Date et heure limites de réception des offres

Le VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2017 AVANT 12h00

SOMMAIRE

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3 – PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

4 - JUGEMENT ET CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

5 – NÉGOCIATION

6 – CALENDRIER PRÉVISIONNEL

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

8 - DOCUMENTS A PRODUIRE

9 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

1 - OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation de marché de services d'assurances concerne **la Construction d'un Hébergement de 86 lits et la Démolition de l'Internat existant** sur le site du « BTP CFA LOIRE ATLANTIQUE » 27, rue de la Rivaudière – BP 60159 – 44802 SAINT HERBLAIN CÉDEX.

2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION :

Type Opération : CONSTRUCTION ET DÉMOLITION

Type de Construction et Démolition : CONSTRUCTION D'UN HÉBERGEMENT DE 86 LITS ET DÉMOLITION DE L'INTERNAT EXISTANT

TYPE DE PROCÉDURE : MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE conformément à l'article 28 du code des Marchés Publics.

LIEU D'EXÉCUTION : Site DU BTP CFA – 27, rue de la Rivaudière – 44800 SAINT HERBLAIN

3 – PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION À ASSURER :

LISTE ET MONTANTS HT DES LOTS :

LOTS	CORPS D'ÉTAT	MONTANTS HT
LOT N°01	DÉSAMIANTAGE	165 000,00 € HT
LOT N°02	DÉMOLITION	51 897,00 € HT
LOT N°03	VRD - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	76 250,00 € HT
LOT N°04	GROS OEUVRE	910 000,00 € HT
LOT N°05	SERRURERIE – CHARPENTE MÉTALLIQUE	35 833,33 € HT
LOT N°06	ÉTANCHÉITÉ - BARDAGE	129 166,67 € HT
LOT N°07	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	199 166,67 € HT
LOT N°08	CLOISONS SÈCHES - DOUBLAGES	121 000,00 € HT
LOT N°09	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	125 833,33 € HT
LOT N°10	REVÊTEMENTS DE SOLS SCÉLLÉS	33 500,00 € HT
LOT N°11	REVÊTEMENTS DE SOLS COLLÉS	112 708,86 € HT
LOT N°12	PEINTURE – REVÊTEMENTS MURAUX	79 165,00 € HT
LOT N°13	FAUX PLAFONDS	30 000,00 € HT
LOT N°14	ELECTRICITÉ – COURANTS FAIBLES	191 666,67 € HT
LOT N°15	PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION	416 500,00 € HT

LISTE ET MONTANTS HT DES INTERVENANTS :

	INTERVENANTS	MONTANTS HT
	BUREAU ÉTUDE DE SOL	1 800,00 € HT
	HONOS MAÎTRISE D'ŒUVRE ET OPC	231 000,00 € HT
	BUREAU DE CONTRÔLE	13 000,00 € HT
	CSPS	4 200,00 € HT
	ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE	90 000,00 € HT

MODALITÉ D'ATTRIBUTION : Lot unique d'Assurances Dommage-Ouvrage, d'Assurance de Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage avec option en Tous Risques Chantier.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Liste de références :

Les offres devront obligatoirement préciser sur une liste à établir leurs références en matières d'Assurance Dommage Ouvrage et de Tous Risques Chantier pour des opérations similaires.

Options et Variantes :

Les candidats devront obligatoirement répondre à l'**option Tous Risques Chantier**, faute de quoi leurs offres pourraient être rejetées. Ils pourront également proposer des variantes. **Aucune variante non explicite dès le dépôt de l'offre ne sera retenue.**

Délai d'exécution :

A titre d'information, le délai global d'exécution est fixé à **12 mois** Hors congés payés et intempéries. Le chantier est actuellement en cours (GO) et la date prévisionnelle de Livraison de l'Ouvrage est prévue pour le **15 juillet 2018**.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date de remise des offres.

COMMUNICATION DES PIÈCES DU PROJET :

Le dossier de consultation des Entreprises est disponible et **téléchargeable gratuitement** sur le site internet de SIGNAL IMPRO : <https://www.appels-offre.net> et/ou peut être retiré **contre paiement** chez :

**SIGNAL IMPRIM
CS 81212
62, rue de l'Ouchette -44012 NANTES CEDEX 1
Téléphone : 02. 40. 74. 31. 26.
E.mail : nantes@signalimprim.fr**

3 - JUGEMENT ET CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES :

La séance d'ouverture des plis n'est pas publique, les candidats n'y sont pas admis.

Les candidats tombant sous le coup des interdictions visées à l'article 8 de l'Ordonnance n° 2005-649 du 6 Juin 2005, ne peuvent soumissionner.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées à l'article 3 de l'acte d'engagement prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatés dans la décomposition du prix forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte pour le jugement des offres.

Le Directeur Général du BTP CFA de LOIRE ATLANTIQUE se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si les propositions obtenues ne lui paraissent pas acceptables.

LES CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES :

Chaque marché sera attribué au candidat ou au groupement qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les offres des entreprises seront classées en fonction de la satisfaction des critères énoncés dans le présent règlement. Chaque critère est affecté d'un coefficient.

Critères de jugement des offres et pondération :

- A - Valeur technique de l'offre = pondération 1,5
- B – Modalités et moyens mis à la disposition = pondération 1,3
- C - Prix des prestations = pondération 1.

Des notes de 1 à 5 (1 = faible – 2 = médiocre – 3 = moyen – 4 = bon – 5 = très bon) seront attribuées pour chaque critère.

Analyse de la conformité des offres.

Préalablement à tout examen des critères énoncés ci-dessus, il sera procédé à un examen des offres qui devront comporter toutes les pièces citées dans le présent règlement.

Les offres non conformes au présent règlement de consultation seront écartées de l'analyse et seront par conséquent rejetées.

Valeur technique de l'offre – critère A

Valeur technique appréciée en fonction du niveau de couverture des offres, du niveau qualitatif des prestations proposées, du pourcentage d'apérition, du placement de la coassurance.

Les garanties proposées devront faire apparaître :

- La nature des garanties
- Le montant des garanties
- La franchise (si franchise) par sinistre
- Le taux de cotisation
- Le minimum de cotisation

Les exclusions de garanties devront être clairement précisées.

Modalités et moyens mis à la disposition – critère B

Les modalités de gestion des sinistres, les informations fournies, notamment les éléments statistiques, les conditions d'exercice des recours, les délais de nomination des experts et de règlement des sinistres, les moyens et compétences mis à disposition des candidats pendant toute la durée du marché tels qu'ils auront été décrits dans la note méthodologique accompagnant l'offre.

Prix des prestations – critère C

L'analyse du prix des prestations portera sur le montant total TTC et frais compris.

Analyse des offres.

Les marchés étant traités à prix unitaire, en cas de discordance dans une offre, les montants unitaires TTC portés dans l'acte d'engagement prévalent sur toute autre indication de l'offre.

Toute éventuelle erreur de calcul sera alors corrigée en fonction de ces prix unitaires, lors de l'examen des offres.

4 – NÉGOCIATION :

Les conditions de négociation sont les suivantes : Le BTP CFA se réserve de droit de négocier avec la ou les offres présentant la meilleure adéquation avec le cahier des charges et le budget.

Dans ce cadre, il pourra être demandé aux candidats ayant présentés les 3 ou 4 offres les mieux classées de produire une nouvelle offre.

La négociation prendra la forme d'un échange avec les candidats soit par courrier, courriel ou échange électronique via la plateforme de dématérialisation du pouvoir adjudicateur, soit en face à face. A l'issue de cet échange, et d'un délai raisonnable, les candidats seront invités à remettre une nouvelle offre « après négociation » dont le contenu sera précisé dans l'invitation à négocier adressée par le pouvoir adjudicateur.

Suivant l'article 27 du décret 2016-360, l'acheteur se réserve aussi le droit d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale.

5 – CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Début des travaux : **Juillet 2017**

Délai d'exécution : **12 mois**

6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les **plis** seront à envoyer en **recommandé** ou remis contre récépissé de dépôt à :

**Monsieur le Directeur Général
BTP CFA DE LOIRE ATLANTIQUE
27, rue de la Rivaudière
BP 60159
44802 SAINT HERBLAIN CÉDEX**

Les offres seront placées sous **une seule enveloppe cachetée**.

La mention :

NE PAS OUVRIR - Construction d'un Hébergement de 86 lits et Démolition de l'Internat existant « BTP CFA DE LOIRE ATLANTIQUE » à SAINT HERBLAIN.

Indiquer **le lot concerné par l'offre sur l'enveloppe**.

LES OFFRES DEVRONT PARVENIR À L'ORGANISME AU PLUS TARD :

Les plis devront parvenir au « BTP CFA DE LORE ATLANTIQUE – 27, rue de la Rivaudière
BP 60159 – 44802 SAINT HERBLAIN CEDEX», au plus tard,

**le vendredi 8 décembre 2017 avant 12h00,
(AUCUN DELAI SUPPLEMENTAIRE NE SERA ADMIS).**

7 - DOCUMENTS A PRODUIRE sous pli cacheté (1 seule enveloppe) :

Etablissement des offres

Le candidat indiquera sur chaque acte d'engagement, à la rubrique prévue à cet effet, les prix unitaires exprimés en taux TTC et éventuellement en primes minimales TTC, qu'il entend appliquer pour l'ensemble des prestations relatives à un même marché.

Important : Tout candidat n'indiquant pas le prix unitaire en taux TTC et éventuellement en primes minimales TTC, verra son offre rejetée car incomplète. Le candidat sera alors systématiquement éliminé.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées, tamponnées et signées par eux :

Pièces relatives à la candidature :

- Formulaire **DC1** au RPAO : Déclaration à souscrire (jointe au dossier de consultation à renseigner par le candidat et à signer)
- Formulaire **DC2** au RPAO : Formulaire type (joint au dossier de consultation à renseigner par le candidat et à signer)
- **Les certificats** attestant que l'entreprise est à jour de ses **cotisations sociales et fiscales** seront demandés aux candidats au moment de l'attribution des marchés.
- Le **certificat de qualification** professionnelle (Qualibat ou équivalent).
- **L'extrait du registre du commerce** et des sociétés (modèle K bis) **à jour de moins de 3 mois.**
- **Les attestations d'assurances** de responsabilité civile professionnelle et de garanties financières telles que définies aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances et le mandat de la compagnie d'assurances pour le compte de laquelle ils interviennent.
- **Un Relevé d'Identité Bancaire.**

Pièces relatives à l'offre :

- **L'acte d'engagement** cadre remis au dossier de consultation, complété, paraphé, tamponné et signé.
- **Les devis descriptifs quantitatif et estimatif**, en trois exemplaires.
Un mémoire comprenant :
- **Références professionnelles**
- **Les moyens et les compétences qu'il entend mettre à leur disposition, Les modalités de gestion, le degré de délégation, les délais de nomination des experts, le délai de paiement des indemnités, etc.**

7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats pourront contacter :

MAITRE D'OUVRAGE :

**Monsieur le Directeur Général
BTP CFA LOIRE ATLANTIQUE
27, rue de la Rivaudière - BP 60159
44802 SAINT HERBLAIN CEDEX
Téléphone : 02 40 92 17 54**

ASSISTANCE À MAITRE D'OUVRAGE :

**Monsieur Mr PERRAUD
AGECOM
4, rue Alfred de Musset
44000 NANTES
Téléphone : 06 18 06 19 10
Courriel : jean-francois.perraud@agecom44.fr**

MAITRE D'ŒUVRE :

**Architecte DPLG
Mr SIMONNEAU Cabinet ATHENA
1, rue des Remorqueurs
44000 NANTES
Téléphone : 06 80 33 74 02
Courriel : archi.athena@wanadoo.fr**